

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 75 (2003)
Heft: 2: Pully

Vereinsnachrichten: Assemblées générales ASH

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLEES GENERALES ASH

Christiane Layaz

Assemblée de l'Association suisse de l'habitat à Lucerne : inquiétude au sujet de la nouvelle loi sur le logement (LOG).

Notre association faitière, qui réunit 900 sociétés coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage à but non lucratif rassemblant 125'000 logements, tenait son assemblée générale à Lucerne le 14 juin 2003.

Cette assemblée statutaire a d'abord permis aux délégués d'approuver les rapports de gestion et les comptes des années 2000 à 2002 et de donner décharge aux organes de révision.

A l'ordre du jour figurait aussi l'élection du comité central et du président de l'association pour une nouvelle période. Tous les membres proposés par les sections ont été élus à l'unanimité. Mentionnons les membres romands: Roger Dubuis, président de la section romande, ancien, Christiane Layaz (ancienne) et Marlyse Dormond (nouvelle). Le président sortant, Ruedi Aeschbacher de Zurich, a été confirmé par acclamation dans sa fonction.

Le point fort de cette assemblée fut l'exposé de M. Peter Gurtner, directeur de l'Office fédéral du logement qui présenta la situation actuelle de la nouvelle loi fédérale sur le logement (LOG) dont l'entrée en vigueur est retardée par les mesures d'économie. En effet, la décision prise par le Conseil fédéral le 30 avril 2003 sur le programme d'allègement budgétaire 2003 a changé la donne. Ce programme annonce malheureusement d'importantes réductions de crédit pour les prêts directs à taux préférentiel prévus par la LOG. Le parlement doit encore se prononcer.

Cette situation est particulièrement préoccupante à l'heure où la Suisse est menacée par une pénurie catastrophique de logements à loyers abordables.

Ces informations ont jeté la consternation dans l'assemblée. Les délégués ont cependant serré les rangs et voté à l'unanimité une résolution exprimant à la fois leurs craintes au sujet de ce programme d'économies de la Confédération et leurs critiques envers les allègements fiscaux énormes envisagés par le Parlement en faveur des propriétaires d'immeubles et de logements, car de telles décharges provoquent une distorsion du marché au détriment des logements en location.

Affirmons avec force que les 900 coopératives d'habitation réunies au sein de l'ASH sont prêtes à continuer à participer à l'approvisionnement du pays en logements à loyers abordables. Pour ce faire, elles ont aussi besoin de prêts sans intérêts de la part de la Confédération.

Avant de rentrer chez eux, les délégués ont visité avec beaucoup d'intérêt les rénovations exemplaires des cités Breitenlachen et Waldweg appartenant à deux coopératives lucernoises.

Assemblée générale de la section romande de l'Association suisse pour l'habitat (ASH)

Delémont, capitale de la République et Canton du Jura accueillait, samedi 24 mai 2003, l'assemblée générale annuelle de la section romande de l'ASH. Rappelons que la section romande réunit 129 membres (17'116 logements).

Présidée par Roger Dubuis de Sion, cette rencontre fit le point sur l'année écoulée. Relevons, entre autres points, que neuf prêts du Fonds de roulement totalisant fr. 3'213'000.- ont été octroyés aux coopératives romandes pour compléter le financement de 185 nouveaux logements et acquérir deux immeubles (31 logements). Le taux servi sur ces prêts de 3,25 % en 2002 a été abaissé à 2,75 % en 2003. De plus, trois prêts totalisant fr. 714'000.- ont été accordés par le Fonds de solidarité ASH à des membres romands et permettent de soutenir la construction de 66 logements et d'en rénover cinq. Signalons encore que la Centrale d'émission pour la construction de logements (CCL) a accordé des prêts à douze maîtres de l'ouvrage romands au taux de 2 7/8 %. Notons que toutes ces facilités financières sont très appréciées par les coopératives et les maîtres de l'ouvrage d'utilité publique.

Enfin, un point à l'ordre du jour traita la question du mode d'élection des membres du comité. Un groupe de travail se penchera sur cette question soulevée par plusieurs membres.

Après la partie statutaire, M. Jacques Ribaux, directeur suppléant de l'Office fédéral du logement présenta l'état actuel de la nouvelle loi sur le logement (LOG) en péril en raison du programme d'économie 2003 du Conseil Fédéral.

Cette intéressante rencontre romande se termina par un repas servi dans la salle des Chevaliers du Château de Domont, situé dans les abords de la ville dans un cadre naturel et paysager bien préservé.